PLU

Plan Local d'Urbanisme

QUEIGE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

PLAN DE ZONAGE
4.2.4 Secteur sud ouest
Echelle: 1/2500

Révision du PLU
2016 - 2017
Projet

LEGENDE ZONAGE P.L.U.

U ZONES URBAINES - HABITAT ET ACTIVITES

- SA Secteur ancien en dégré
- CD Secteur d'extension de l'habitat
- LE Secteur dediré aux activités économiques
- LI Secteur en assainissement individuel
- LL Secteur dediré à la construction de logements touristiques

AU ZONES A URBANISER

Secteur suffisamment équipé - à urbaniser à court terme
- 1AUb - secteur destiné prioritairement à l'habitatsous forme dense
- 1AUc - secteur destiné prioritairement à de l'habitat de moyenne densité

A ZONES AGRICOLES

- A Secteur agricole
- Ap Secteur dediré à la protection à long terme des terres agricoles et du paysage
- Ab Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées
- d Bâtiment pouvant changer de destination (article L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme)

N ZONES NATURELLES

- N Secteur à caractère naturel
- NL Secteur dediré aux loisirs
- Nb Secteur de taille et de capacité dans lequel toute occupation et utilisation nouvelle des sols est interdite en raison du risque d'inondation
- Nh Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées

INDICES

- c Application de l'article L.145-3 du Code de l'Urbanisme (procédure des chalets d'alpage et bâtiments d'estive)
- F Exploitation agricole
- Secteur PPRN Secteur concerné par un risque naturel. Consultation du PPR (Plan de Prévention des Risques Naturels) obligatoire

DIVERS

- Périmètre concerné par l'article L.123-1-5 16° du code de l'urbanisme, relatif à la mixité sociale
- Axe boisant
- Périmètre des 100 mètres
- Bâtiments répondés sur le cadastre (à titre indicatif)
- Bâtiment inexistant (à titre indicatif)

EMPLACEMENTS RESERVES

- 1 Amélioration de voirie Commune 168 m²

Légende :
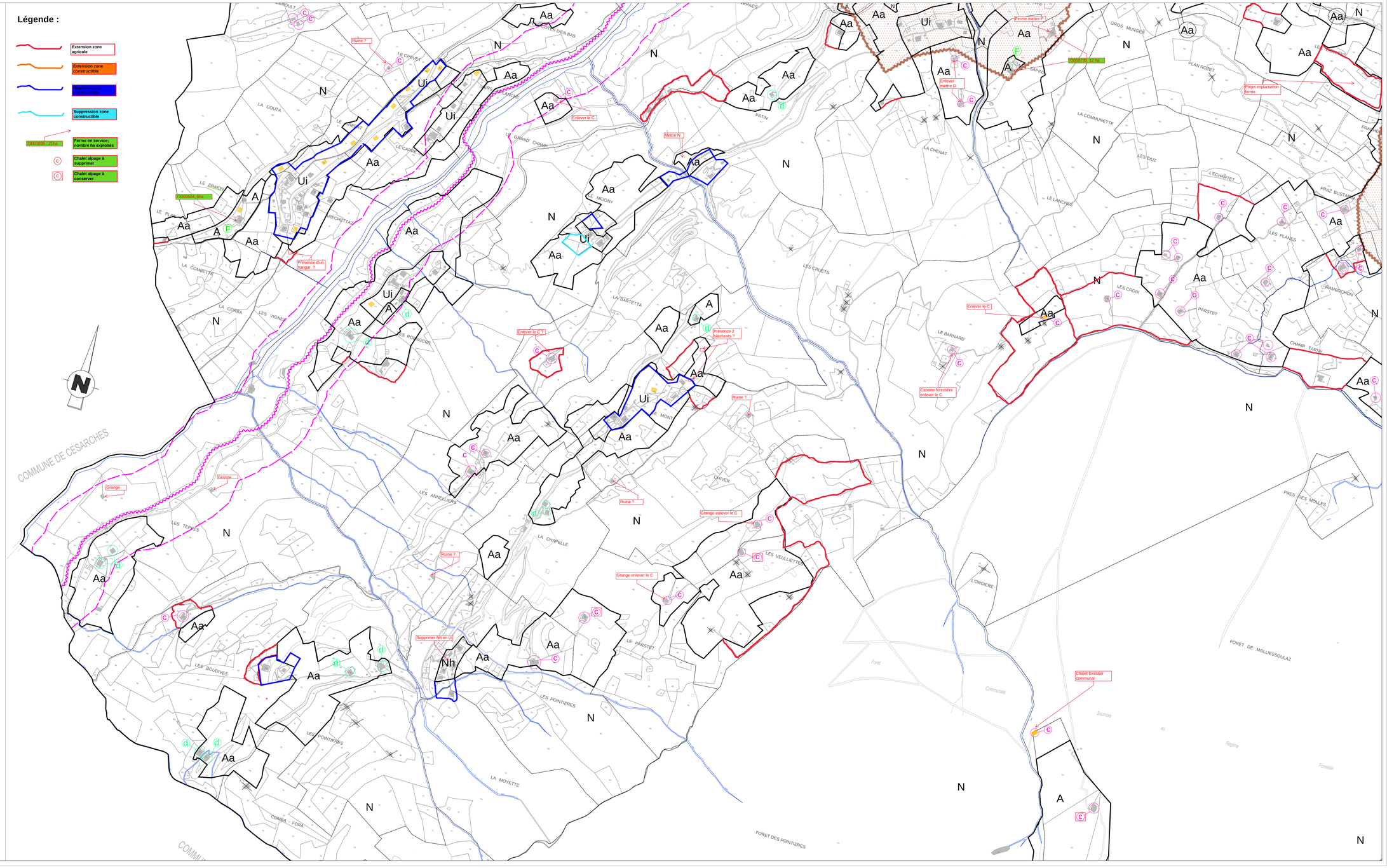
- Extension zone agricole
- Extension zone constructible
- Suppression zone constructible
- Ferme en service; nombre ha exploités
- Chalet alpage à supprimer
- Chalet alpage à conserver